

AR PREFECTURE

083-218300341-20210215-DCM2021_01_013-DE
Regu le 18/02/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
VAR

ARRONDISSEMENT
TOULON

COMMUNE
CARQUEIRANNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique du
15 FEVRIER 2021

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARQUEIRANNE**

Délibération prise conformément à l'ordre du Jour

Transmise au contrôle de légalité le : 18/02/2021

Affichée le : 18/02/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 15 FEVRIER A 18H00.

Les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CARQUEIRANNE, tous régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu accoutumé de leurs séances, en conformité avec le Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Arnaud LATIL, Maire en exercice.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PREAMBULE

Le Code général des collectivités territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport d'orientations budgétaires permet à l'ensemble des membres du Conseil municipal de disposer d'informations complètes sur le contexte général national et local de préparation du processus budgétaire.

En outre, il présente les projets d'investissement et les volumes financiers qu'ils représentent.

Quant aux actions relevant de la section de fonctionnement, il retrace les évolutions des principales masses budgétaires, telles qu'elles résultent des orientations politiques fixées par la majorité municipale, mais également des contraintes extérieures qui s'imposent à la collectivité.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a enrichi le DOB en prévoyant que le débat porte également « sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Puis, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a apporté d'autres compléments visant à l'amélioration de la transparence financière, tels que :

- . La transmission du DOB des EPCI aux communes membres et, de celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre.

- . La présentation par l'exécutif de la collectivité à son assemblée délibérante avant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

- . Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

- . La mise en ligne du rapport, lorsqu'un site internet de la collectivité existe.

Enfin, ces obligations d'information ont été renforcées par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter les objectifs de la collectivité concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel.

Ce rapport sert de base au débat de l'assemblée municipale et il en est pris acte par une délibération spécifique.

La crise sanitaire actuelle impose une grande prudence dans la construction du Budget 2021 en raison des nouvelles dépenses que la Collectivité devra supporter et les incertitudes qui subsistent pour les recettes.

La baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), le prélèvement au titre de la loi SRU sont des facteurs externes qui fragilisent l'Épargne nette de la Commune. Ainsi, malgré des mesures drastiques prises dès le mois de Juillet 2020 et notre arrivée pour réduire les dépenses de fonctionnement, il sera nécessaire en 2021 d'augmenter significativement les taux d'imposition et notamment le taux de Taxe Foncière.

SOMMAIRE

1^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION DU BUDGET 2021

A. Le contexte international et national	3
B. La Loi de Finances 2021	
1. Les dotations de l'Etat	3
2. La péréquation verticale	3
3. La péréquation horizontale	3
4. Les mécanismes d'aide à l'investissement	3
5. La réforme de la fiscalité locale	4

2^{ème} PARTIE : LA SITUATION DE LA COMMUNE

1. Rétrospective 2020	
1.1 Les dépenses de fonctionnement	5
1.2 Les recettes de fonctionnement	6
1.3 L'effet de ciseau	7
1.4 Les dépenses d'investissement	8
1.5 Les recettes d'investissement	8
2. L'endettement	9
3. Les épargnes	11
4. La fiscalité	12

3^{ème} PARTIE : ORIENTATIONS ET PROSPECTIVE

1. Les grands équilibres	
1.1 Les masses budgétaires	14
1.2 L'endettement	14
1.3 Les épargnes	14
2. Les recettes de fonctionnement	
2.1 La fiscalité directe	15
2.2 La fiscalité indirecte	15
2.3 Les dotations	15
2.4 Les autres recettes	15
3. Les dépenses de fonctionnement	
3.1 Les charges à caractère général	15
3.2 Les charges de personnel	15
3.3 Les participations	17
3.4 Les subventions versées	17
3.5 Les atténuations de produits	18
3.6 Les intérêts de la dette	18
3.7 Les autres dépenses	18
4. Le programme d'investissement	18
5. Les budgets annexes	19
5.1 Le Budget annexe du Port	
5.2 Le Budget annexe de la ZAC	
5.3 Le Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres	
5.4 Le Budget annexe de la Trélette 2	

1^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GENERAL DE PREPARATION DU BUDGET 2021

A- Le contexte international et national

La crise sanitaire actuelle a bouleversé la situation économique.

Après une récession en 2020 de 9,1 %, les prévisions de croissance pour 2021 sont de 4,1% en janvier 2021 mais elles risquent d'être revues à la baisse si la situation n'évolue pas.

Le déficit public a atteint 11,3 % du PIB en 2020.

En 2021, le gouvernement prévoit depuis Décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB.

B- La Loi de Finances 2021

1. Les dotations de l'Etat

Un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) gelé

Le niveau global de la DGF est fixé à 18,3 milliards d'euros en 2021.

Au sein de la DGF, le besoin de financement résulte de l'évolution des populations, des dotations d'intercommunalité, des mesures en faveur des communes nouvelles et surtout de l'accentuation de l'effort de péréquation. Ce besoin, estimé à 240 Millions d'euros, impliquera un écrêtement de la dotation forfaitaire et une réduction de la dotation de compensation des EPCI.

Pour Carqueiranne, il en résultera de nouveau une baisse importante avec une DGF 2021 probablement inférieure à 300 000 €. Pour mémoire, elle s'est élevée à 338 245 € en 2020, à 403 000 € en 2019, et surtout à 1 500 000 € en 2012.

Le FCTVA

L'automatisation du FCTVA est de nouveau décalée et devrait être mise en place pour notre commune en 2022.

2. La péréquation verticale accentuée (DSR, DSU et DNP)

Le PLF 2021 prévoit une accentuation de l'effort de péréquation à savoir +90 M€ sur la DSU, +90 M€ sur la DSR et stabilité de la DNP.

Ces augmentations de DSU-DSR sont financées par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF.

La Commune n'est éligible à aucune de ces dotations. Là encore, la Commune fait partie des collectivités les plus touchées.

3. La péréquation horizontale : FPIC et FSRIF

La Loi de Finances 2021 maintient les enveloppes de FPIC et FSRIF à leur niveau de 2020.

4. Les mécanismes d'aide à l'investissement

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI (dotation de soutien à l'investissement local et dotation d'équipement des territoires ruraux) sont abondées par l'Etat dans le cadre du plan de relance. L'accent est notamment mis sur la Rénovation énergétique des bâtiments.

5. La réforme de la fiscalité locale

[Rappel de la réforme portant suppression de la Taxe d'Habitation](#)

[Le calendrier pour les contribuables](#)



[Le calendrier pour les collectivités](#)



[Pouvoir de taux et d'abattements](#)

Action sur ...	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de TH	✓	✗	Plus applicable		
Abattements TH	✓	✗			
Taux de THRS, TLV, THLV	✓	✗	✗	✗	✓
Taux GEMAPI	✓	✗	✓	✓	✓
Taux de TFPB	✓	✓	✓	✓	✓
Abattements TFPB	✓	✓	✗	✓	✓
Exonération et VL TFPB	✓	✓	✗	✓	✓

2ème PARTIE : LA SITUATION DE LA COMMUNE

1. RETROSPECTIVE 2020

1.1 Dépenses de fonctionnement :

Si l'on compare le Compte Administratif 2020 avec le Compte Administratif 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 4,41 %.

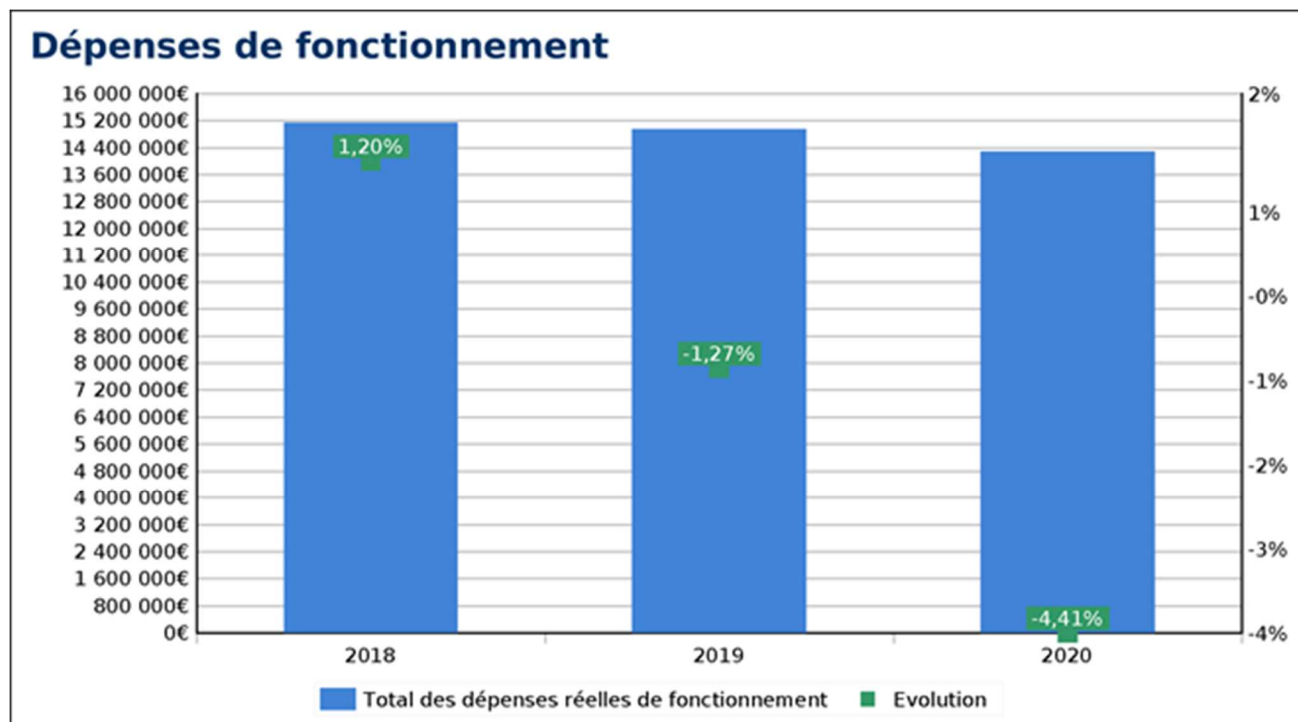
Les charges à caractère général ont diminué de 21,3%. Cette baisse est due aux mesures prises dès notre arrivée avec notamment l'annulation de nombreuses manifestations coûteuses prévues cet été. Elle est due également, et malheureusement, à l'annulation du Festival de Théâtre et de l'Aire de Noël. Enfin il faut également noter que ce chapitre intègre l'acquisition de masques et de produits liés à la Crise Sanitaire.

Les charges de personnel ont augmenté de 6,50 % par rapport à 2020 malgré de nombreuses mesures prises dès notre arrivée, dont le non remplacement de départs à la retraite, le non renouvellement de contractuels, le passage dès le 1^{er} janvier 2021 aux 1607 h ou la démarche de refonte du régime indemnitaire. Ces mesures auront un impact certain en 2021. L'augmentation constatée en 2020 s'explique par les nombreux recrutements décidés par la précédente municipalité, notamment au sein de la Direction des Services Techniques et au sein de la Maison Municipale de la Petite Enfance.

	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles de fonctionnement	15 145 468	14 953 635	14 293 485
Evolution en %	1,2 %	-1,27 %	-4,41 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 950 178	8 058 777	8 582 475
Evolution en %	5,3 %	1,37 %	6,5 %
Charges à caractère général (chap 011)	2 872 272	2 603 737	2 049 248
Evolution en %	3,55 %	-9,35 %	-21,3 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	67 306	72 549	75 194
Evolution en %	-89,07 %	7,79 %	3,65 %
Subventions versées (art 657)	2 683 395	2 654 420	2 779 224
Evolution en %	1,36 %	-1,08 %	4,7 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	189 692	334 240	176 366
Evolution en %	0,09 %	76,2 %	-47,23 %
Intérêts de la dette (art 66111)	821 918	791 466	590 069
Evolution en %	-3,31 %	-3,7 %	-25,45 %
Autres dépenses	393 282	-8 239	-13 171
Evolution en %	64 826,95 %	-102,09 %	59,87 %
Atténuation de produits	167 425	446 685	54 081
Evolution en %	-50,63 %	166,8 %	-87,89 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Les atténuations de produits ne sont constituées que du Prélèvement SRU.



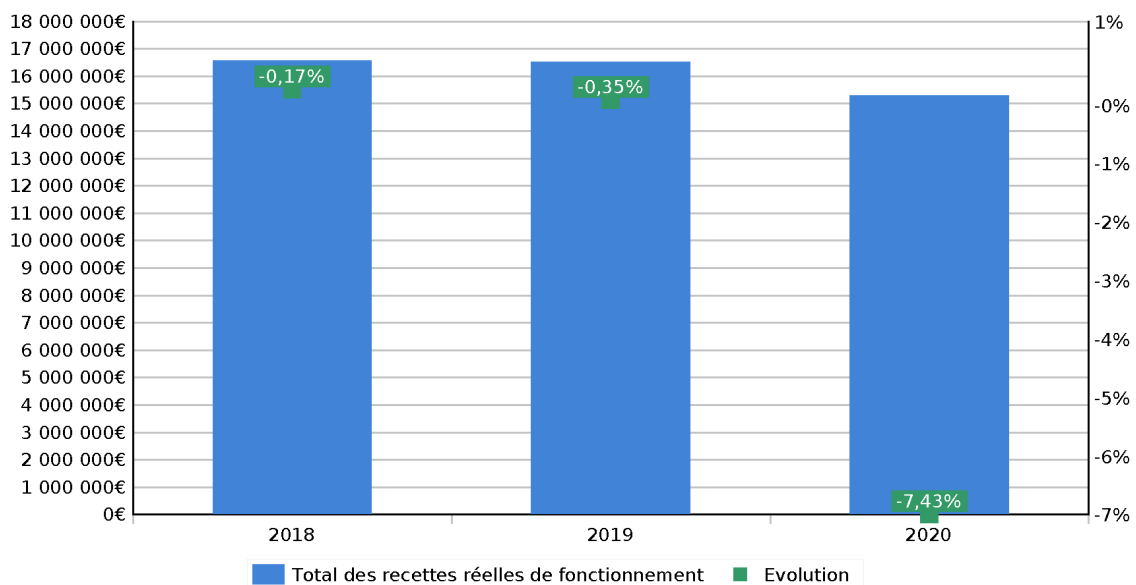
1.2 Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement ont diminué de plus de 7 % en 2020, comme on pouvait s'y attendre dans le contexte de Crise Sanitaire. Cette diminution est due à la baisse des recettes liées à l'occupation du Domaine Public et aux droits d'entrée culturels, à la fréquentation des structures fermées pendant le confinement ainsi qu'à la baisse des droits de mutation, même si le niveau de ces recettes reste important pour notre Budget.

Elles ont évolué de la façon suivante, sur la période 2018/2020 :

	2018	2019	2020
Total des recettes réelles de fonctionnement	16 584 539	16 526 386	15 298 558
Evolution en %	-0,17 %	-0,35 %	-7,43 %
Produit des contributions directes (art 73111)	10 374 257	10 552 398	10 645 696
Evolution en %	1,45 %	1,72 %	0,88 %
Fiscalité indirecte	1 841 340	2 270 778	2 030 123
Evolution en %	-36,3 %	23,32 %	-10,6 %
Dotations	1 727 217	1 635 265	1 292 189
Evolution en %	9,71 %	-5,32 %	-20,98 %
Atténuation de charges (chap 013)	193 006	193 566	165 347
Evolution en %	-9,98 %	0,29 %	-14,58 %
Fiscalité transférée			
Evolution en %	0	0	0
Autres recettes	2 448 719	1 874 379	1 165 203
Evolution en %	43,5 %	-23,45 %	-37,84 %

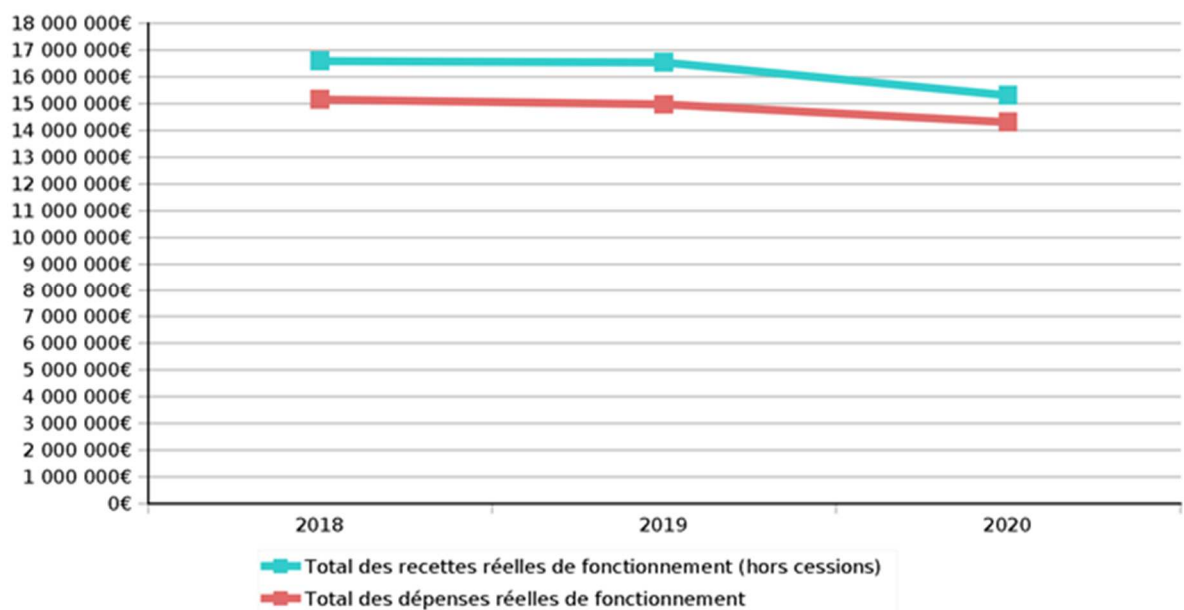
La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitation constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Recettes de fonctionnement (hors cessions)**1.3 Effet de ciseau :**

Il s'agit de l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors cessions d'immobilisations.

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau. On peut noter que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses, permettant d'éviter l'effet de ciseaux.

Néanmoins l'écart se resserre, ce qui impose de prendre des mesures fortes pour assurer la situation financière de la Commune à court, moyen et long terme.

Effet de ciseau

1.4 Dépenses d'investissement :

	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles d'investissement	5 304 132	8 051 919	8 050 187
Evolution en %	65,28 %	51,8 %	-0,02 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	2 848 483	3 206 181	2 810 066
Evolution en %	83,57 %	12,56 %	-12,36 %
Subventions d'équipement (art 204)	180 633	180 919	179 547
Evolution en %	-13,22 %	0,16 %	-0,76 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	1 166 923	1 237 033	1 403 716
Evolution en %	5,06 %	6,01 %	13,47 %
Autres investissements hors PPI	1 108 093	3 427 786	3 656 858
Evolution en %	227,21 %	209,34 %	6,68 %

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chapitre 27) et les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) en dépenses. L'évolution importante en 2018 est due aux opérations pour comptes de tiers réalisées pour le compte de la Métropole (en dépenses et en recettes) et prévue dans les conventions de gestion.

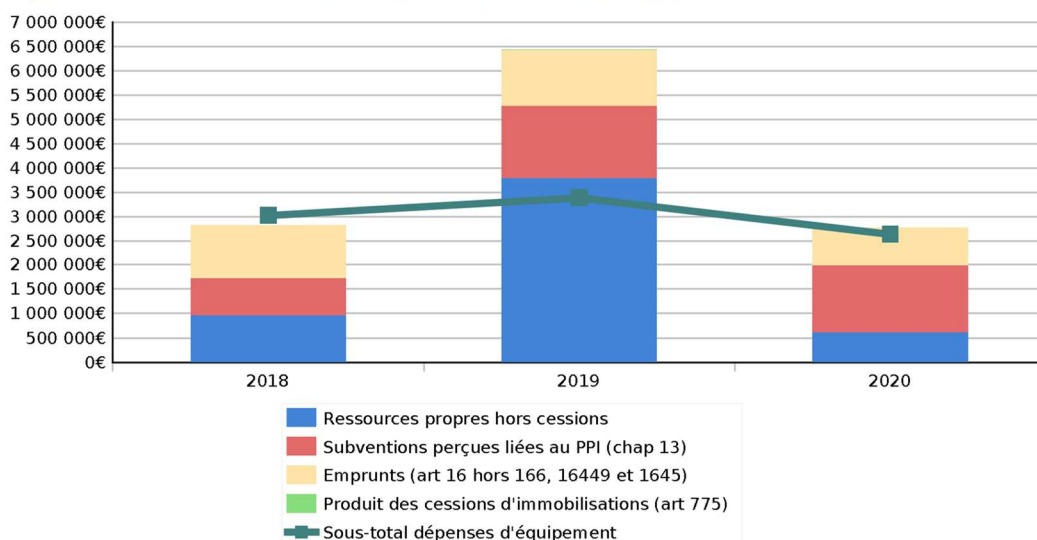
L'évolution importante en 2019 et 2020 est due à l'inscription des écritures de renégociation des emprunts (en dépenses et en recettes).

1.5 Recettes d'investissement :

	2018	2019	2020
Total des recettes réelles d'investissement	2 549 903	6 092 868	6 831 408
Evolution en %	38,67 %	138,95 %	12,12 %
FCTVA (art 10222)	155 941	221 332	984 199
Evolution en %	35,61 %	41,93 %	344,67 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	768 777	1 487 081	1 374 075
Evolution en %	41,43 %	93,43 %	-7,6 %
Autres subventions	0	0	0
Evolution en %	0	0	0
Taxe d'urbanisme	128 061	274 912	16 276
Evolution en %	-5,38 %	114,67 %	-94,08 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	1 100 000	1 150 000	800 000
Evolution en %	5,49 %	4,55 %	-30,43 %
Recettes diverses	397 124	2 959 543	3 656 858
Evolution en %	18 158,56 %	645,24 %	23,56 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chapitre 27) et les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) en recettes.

L'évolution importante en 2019 et 2020 est due à l'inscription des écritures de renégociation des emprunts (en dépenses et en recettes).

Répartition du financement de l'investissement**2. L'ENDETTEMENT**

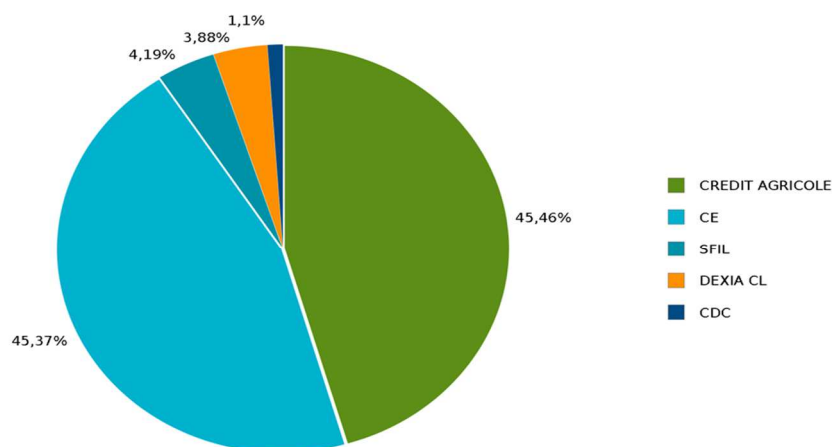
Au 31/12/2019, la dette communale se composait de 27 emprunts auprès de 4 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 139 355.49 €	3,33 %	12 ans et 8 mois	6 ans et 4 mois	27

Au 31/12/2020, la dette communale se compose de 28 emprunts auprès de 4 établissements bancaires.
Nous nous sommes désendettés en 2020 de 603 716 € pour le Budget Principal.

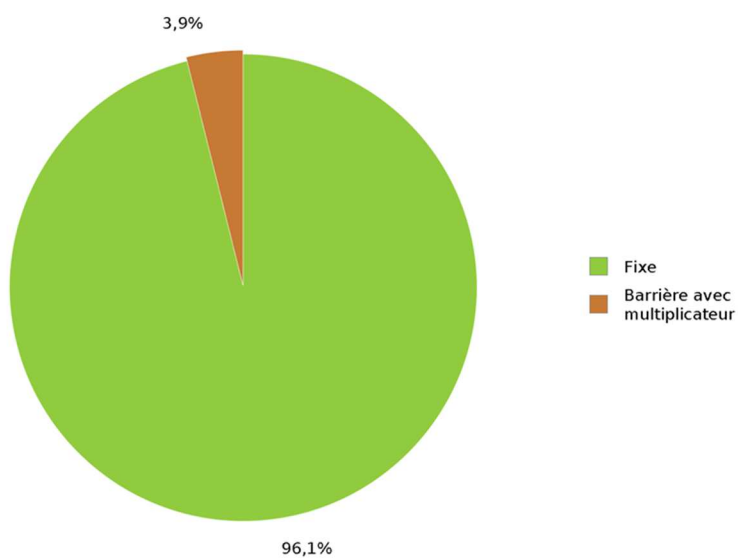
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
19 536 071.89 €	2,61 %	15 ans	7 ans et 8 mois	28

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CREDIT AGRICOLE	8 880 574.19 €	45,46 %	
CAISSE D'EPARGNE	8 863 981.75 €	45,37 %	
SFIL CAFFIL	819 045.73 €	4,19 %	
DEXIA CL	758 425.42 €	3,88 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	214 044.80 €	1,10 %	
Ensemble des prêteurs	19 536 071.89 €	100,00 %	-



Au 31 décembre 2020, la dette est composée à plus de 96 % de taux fixes.

Type	Capital Restant Dû	%	Taux moyen
Fixe	18 777 646.47 €	96,12 %	2,55 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière avec multiplicateur	758 425.42 €	3,88 %	4,17 %
Ensemble des risques	19 536 071.89 €	100,00 %	2,61 %

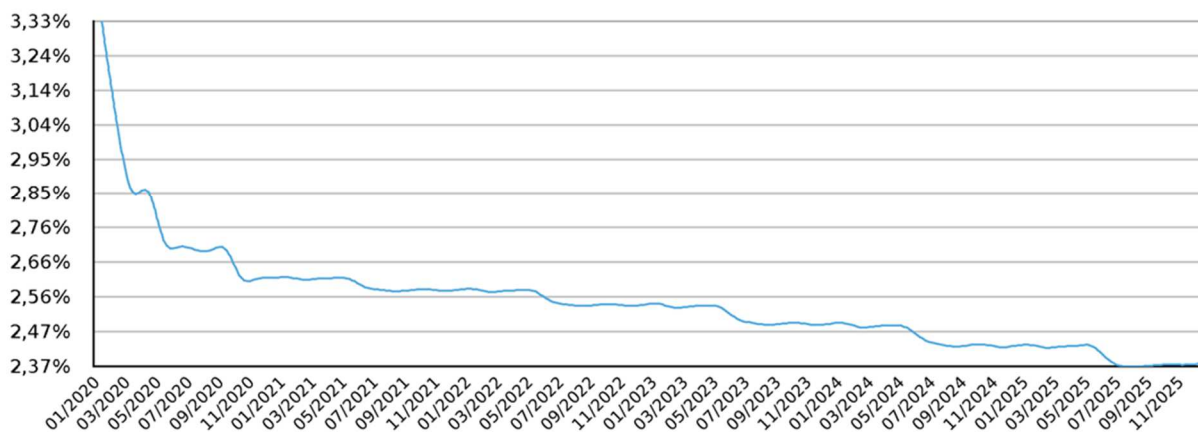


La capacité de désendettement totale est de 17 ans en 2020

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Grâce aux renégociations avec le Crédit Agricole, pour 7 lignes d'emprunt, et la SFIL pour l'emprunt classé 3 E, en 2019 et 2020, le taux moyen des emprunts a baissé de façon significative dès 2020.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



La Commune va poursuivre la renégociation des taux de certains emprunts avec ses partenaires bancaires au cours de l'année 2021 afin d'abaisser le taux moyen et de parvenir à une baisse significative des charges d'intérêts.

3. LES EPARGNES

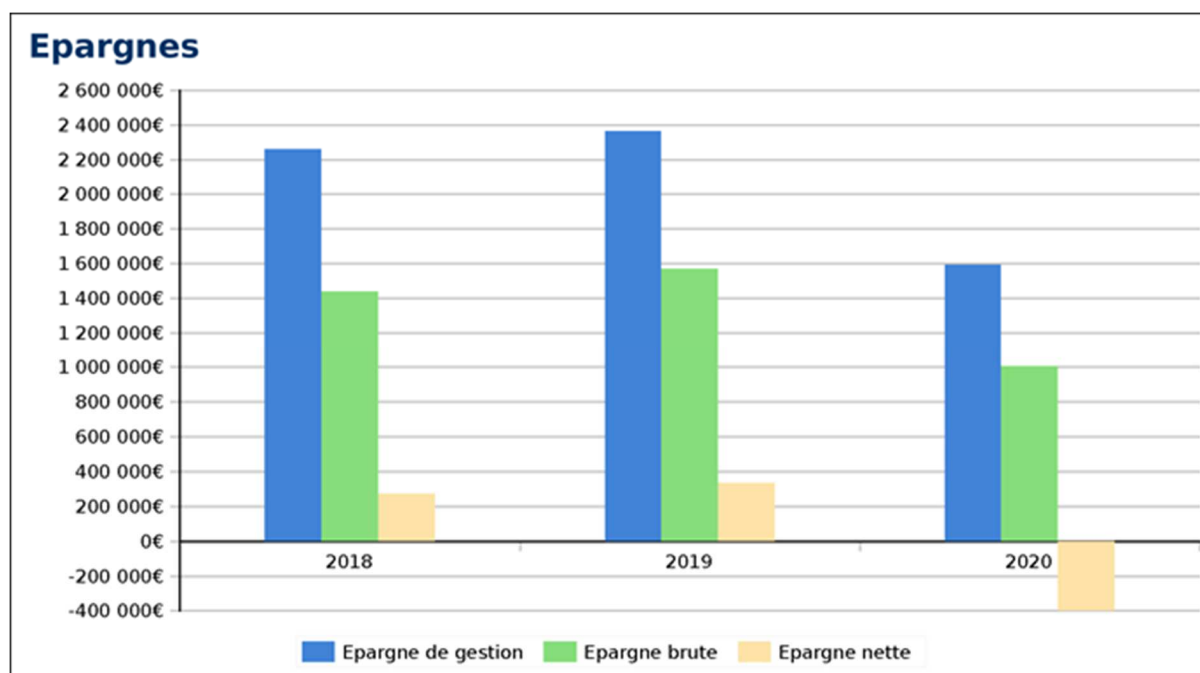
Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	16 584 539	16 526 386	15 298 558
Epargne de gestion	2 260 989	2 363 443	1 595 106
Epargne brute	1 439 071	1 571 977	1 005 037
Taux d'épargne brute (en %)	8,68 %	9,51 %	6,57 %
Epargne nette	272 148	334 944	-398 679



4 - LA FISCALITE DIRECTE

4.1 - Les bases fiscales

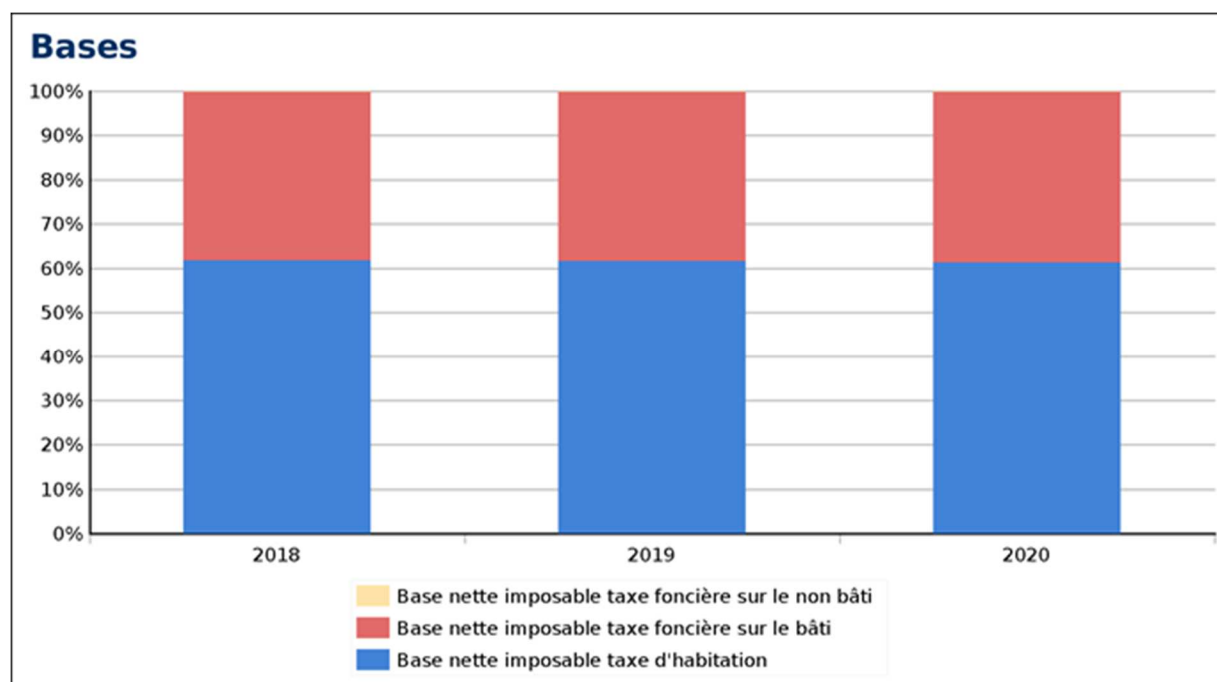
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2018	30 399 324	18 743 425	119 407
2019	30 908 312	19 185 209	122 413
2020	31 050 164	19 495 416	125 072

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2018	1,27 %	1,72 %	0,25 %
2019	1,67 %	2,36 %	2,52 %
2020	0,46 %	1,62 %	2,17 %



4.2 - Les taux et les produits fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2018	20,1 %	19,58 %	62,1 %
2019	20,1 %	19,58 %	62,1 %
2020	20,1 %	19,58 %	62,1 %

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 10 645 696 € en 2020

	2018	2019	2020
Produit de la CFE	0	0	0
Produit de la TH	6 110 264	6 212 571	6 241 083
Produit de la TFB	3 669 963	3 756 464	3 817 202
Produit de la TFNB	74 152	76 018	77 670
Rôles supplémentaires	519 879	41 821	55 915
Surtaxe sur les logements vacants	0	465 524	453 826
Total des produits	10 374 258	10 552 398	10 645 696

3ème PARTIE : ORIENTATIONS 2021

Le scénario retenu pour l'élaboration du Budget 2021 repose sur les hypothèses suivantes :

Dette : un emprunt nouveau de 3 600 000 € maximum

Fiscalité : Une hausse importante de l'augmentation du taux de taxe foncière de 20 à 30 %

Charges à caractère général : prévision de hausse du niveau des dépenses constatées en 2020 dans l'hypothèse où la Commune serait en mesure d'assurer une programmation culturelle et événementielle. Néanmoins le niveau maximum des dépenses sera en nette diminution par rapport à l'exercice 2019, de 5 à 10 %.

Charges de personnel : Prévision de baisse de 4 % en 2021 au minimum (hors transferts à la Métropole) malgré l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 1,5 %

Recettes d'investissement : le FCTVA à hauteur de 400 000 € minimum, des subventions d'investissement à hauteur de 770 000 € au minimum et un nouvel emprunt d'équilibre.

L'ensemble de ces prévisions sont établies hors transferts supplémentaires à la Métropole puisque le chiffrage de l'impact de la revoyure des transferts opérés en 2018 est en cours et devrait aboutir à une CLECT au mois de Mars. Le Budget Prévisionnel 2021 intégrera ces mouvements en dépenses et en recettes.

1. LES GRANDS EQUILIBRES

1.1 Les masses budgétaires

Les grandes masses budgétaires évolueraient comme suit :

Dépenses Réelles de fonctionnement : +2 à +5 % en raison de la hausse du prélèvement SRU et malgré une baisse des dépenses de Personnel

Recettes Réelles de fonctionnement : + 7 % à +15 % selon l'évolution de la Crise sanitaire et selon le degré de hausse de l'imposition retenue.

1.2 L'endettement

L'emprunt proposé pour équilibrer la section d'investissement est de 3 600 000 € maximum afin de racheter le terrain de l'Avenue du Général de Gaulle, si aucune solution alternative n'était trouvée sur le devenir de ce projet.

Si ce projet devait trouver une autre issue, le montant de l'emprunt serait revu à la baisse avec pour objectif un emprunt inférieur au Capital à rembourser en 2021.

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement qui avoisine 17 ans en 2020 passerait néanmoins sous la barre des 10 ans durablement, comme nous en avons pris l'engagement.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

1.3 Les épargnes

L'épargne nette s'élève à près de – 400 000 € en 2020.

Ce montant négatif explique nos difficultés actuelles et notre besoin de réaction immédiat tant en terme d'économies sur les dépenses réelles qu'en terme d'augmentation des recettes.

Il est absolument nécessaire de rétablir une épargne nette positive dès 2021.

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.1 La fiscalité directe :

Nous subissons la baisse programmée des recettes provenant de l'Etat, l'augmentation du prélèvement au titre de la Loi SRU, et la réforme de la taxe d'habitation qui, si elle sera compensée la 1ère année par une attribution de la taxe foncière des départements, aboutira à un gel d'une partie des ressources fiscales.

Nous serons donc contraints d'augmenter très fortement les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dès 2021, de 20 à 30 %. Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties suivra la même évolution puisque cet impôt sera désormais indexé sur la TFPB.

2.2 Les produits de la fiscalité indirecte :

Il s'agit des autres recettes affectées au compte 73, à savoir la taxe sur l'électricité, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les droits de mutation et l'attribution de compensation (AC) versée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée en compensation de la perte de fiscalité professionnelle et qui diminue en fonction des différents transferts de charges.

En raison des incertitudes liées aux droits de mutation, et surtout de nombreux transferts supplémentaires à la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui vont avoir pour conséquence une attribution de compensation négative (c'est-à-dire une charge pour la Commune et plus une recette), l'évolution sera budgétisée en baisse de 9 à 10 %.

2.3 Les dotations :

Elles comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales et les autres dotations.

Le montant de la DGF était de 403 761€ en 2019, de 338 245€ en 2020 et deviendra inférieure à 300 000 € en 2021. Son montant ne sera connu qu'au mois de Mars.

2.4 Les autres recettes :

Elles comprennent principalement les produits des services et les autres recettes (remboursement d'assurances et produits de gestion courante).

Les produits des services seront budgétisés à la baisse en raison des remboursements de personnel de la Métropole qui diminueront, les agents concernés étant pour la plupart, transférés et non mis à disposition.

3- LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement évoluent comme suit :

3.1 Les charges à caractère général

L'objectif est de les stabiliser à un niveau inférieur à un celui de 2019 (2 603 000 €), soit environ 2 400 000 €, l'année 2020 ne pouvant pas être prise en référence après l'annulation des manifestations culturelles et de l'Aire de Noël.

3.2 Les charges de personnel représentent la majeure partie des dépenses de la section de fonctionnement : 54,9% des dépenses réelles de fonctionnement au compte administratif 2020.

Le détail des rémunérations versées s'établit comme suit :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES						
Traitement de Base	Régime Indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires	Heures Complémentaires	Supplément familial de Traitement	Prime d'Année Fin
3 829 997 €	774 170 €	41 764 €	108 853 €	1 344 €	40 943 €	158 163 €
Astreintes	Indemnité de Résidence	Indemnité Comp. CSG	Prime d'insalubrité	GIPA	Participation Mutuelle	
83 751 €	116 212 €	61 374 €	1 051 €	1 607 €	16 659 €	

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

AGENTS CONTRACTUELS			
CUI	SAISONNIERS	CONTRACTUELS	AUTRES
24 239 €	309 955 €	829 621 €	28 210 €

CUI : Contrat Unique d'Insertion

A ces montants s'ajoutent notamment les charges, l'assurance statutaire et la médecine du travail pour un montant total du chapitre de 8 582 475 €.

Cependant, certains agents sont mis à la disposition partielle de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, qui a remboursé à la Commune environ 428 000 € en 2020. S'ajoute à ces recettes, les atténuations de dépenses qui correspondent à des remboursements de frais de personnel par les assurances ou à des décharges syndicales prises en charge par le Centre de Gestion.

L'évolution de la masse salariale

L'évolution prévue en 2020 sera comprise, hors transferts supplémentaires à la Métropole, entre -3 et -5 % malgré l'augmentation due au Glissement Vieillesse Technicité.

Aucun poste supplémentaire ne sera créé en dehors de la Police Municipale pour laquelle une évolution des effectifs est nécessaire. 2 agents sont déjà partis en formation et devraient être opérationnels au cours de l'été.

En dehors de ce service, les éventuels recrutements ne pourront intervenir que sur des postes non pourvus. Tous les départs à la retraite ne seront pas remplacés, dans la mesure du possible, sauf lorsque des quotas sont imposés, notamment dans les structures d'accueil.

Au 1er janvier 2021, les effectifs municipaux se répartissent comme suit :

	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
TITULAIRES / STAGIAIRES	181	183	195	198
CONTRACTUELS	12	8	18	19
CONTRATS AIDES	4	5	1	1

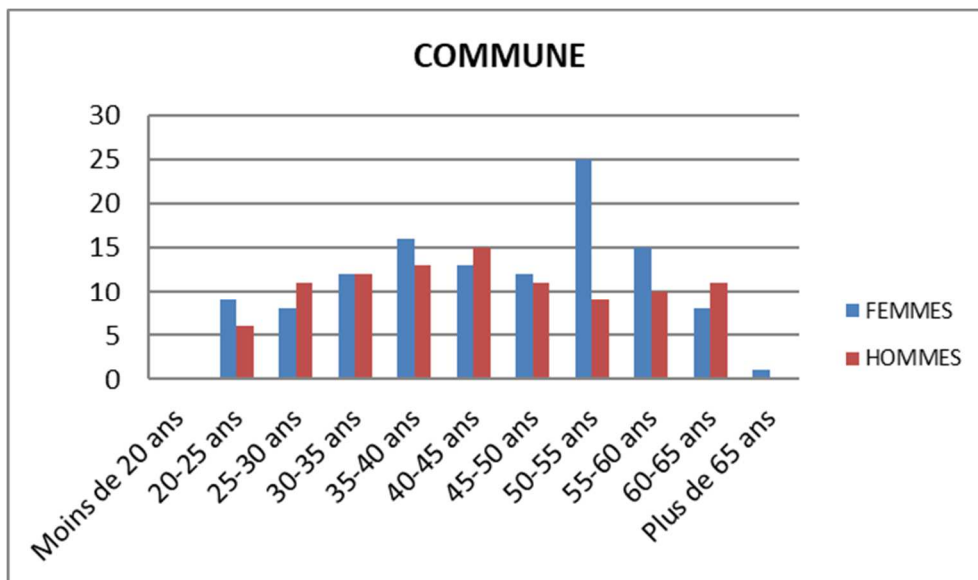
La commune emploie une large majorité de titulaires et stagiaires (90,8%).

179 agents stagiaires et titulaires sont rémunérés par la Commune. 3 agents sont en congé parental et 16 agents sont en disponibilité.

16 agents ont été titularisés et 6 agents ont été stagiairisés en 2020.

Les autres agents représentent les emplois ponctuels (remplacement d'agents malades, animateurs vacataires et les contrats aidés).

La répartition du personnel communal par tranches d'âges et la répartition hommes/femmes sont les suivantes :



Gestion du temps de travail : La Collectivité a mis en application dès le 1^{er} Janvier 2021, le dispositif des 1607 h. Une grande majorité des services travaillent 35h par semaine. Pour quelques services l'annualisation a été mise en place afin de tenir compte de leurs spécificités.

Heures supplémentaires : La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. La maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation majeure de la collectivité. La substitution d'un repos compensateur au paiement des heures supplémentaires est devenue le principe appliqué à l'ensemble des services. Seules les heures effectuées le dimanche, ou certains jours fériés seront désormais rémunérées.

Le régime indemnitaire a représenté un montant de 774 170 € pour l'ensemble des agents en 2020 et sera prévu à la baisse en 2021. Un rééquilibrage a déjà été entamé et notre objectif est de parvenir à un dispositif plus équitable. Pour rappel, le RIFSEEP est un nouveau régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) répartissant les agents en différents groupes selon les fonctions exercées, versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA) récompensant l'assiduité.

Nous avons présenté au dernier comité technique, la création du CIA même si les montants sont pour l'instant symboliques, dans le contexte budgétaire que nous connaissons.

3.3 Les participations

Elles sont maintenues à leur niveau de 2020, en attendant les éventuelles évolutions liées directement à la crise sanitaire.

3.4 Les Subventions versées

Les subventions versées aux associations seront attribuées à la baisse en 2021. Certaines associations ont déjà fait part à la Collectivité de leur souhait de ne pas demander de subvention cette année en raison des manifestations qui n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Nous travaillons également à la mise en place de critères objectifs afin de redéfinir ou de rééquilibrer les montants alloués.

3.5 Les atténuations de produits

Le montant du prélèvement SRU ne sera connu que fin février au plus tôt. Néanmoins son montant devrait se situer aux alentours de 850 000 € si l'ensemble des opérations sont prises en compte.

3.6 Les intérêts de la dette : Ils s'élèvent à 504 k€ en 2021, en baisse de 14 %. (Hors dette nouvelle contractée en 2021).

3.7 Les autres dépenses

Elles comprennent notamment, les charges de gestion courante (chap.65) autres que les subventions et contingents telles que les indemnités des élus et les admissions en non valeurs, et les charges exceptionnelles (chap.67). Ces dépenses sont reconduites dans les mêmes proportions.

4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2021, les dépenses d'équipement seront comprises entre 1 500 000 € et 4 200 000 € (Montants auxquels s'ajouteront les reports de l'exercice 2020 pour 770 000 €). En effet, l'éventuel rachat du terrain de l'Avenue du Général de Gaulle pour environ 2 900 000 €, pourrait constituer un enjeu majeur pour notre commune et le devenir du Port. Ce projet conditionne, étant donné son impact budgétaire très important, le futur Plan Pluriannuel d'Investissement que nous mettrons en place en 2021.

Néanmoins, nous allons travailler en 2021 sur de nombreux projets nécessaires au développement de notre Commune

- La construction d'une nouvelle école de Voile Municipale. Son coût pluriannuel est estimé à 720 000 € même si ce montant sera probablement affiné. Pour ce projet nous avons déjà obtenu de nos partenaires privilégiés, c'est-à-dire le Département, la Région et la Métropole, un financement à hauteur de 80 %.
Ne seront certainement inscrits en 2021 que les frais d'études.
- Le projet de construction du futur lieu d'accueil des Adolescents au sein de la Plaine Riquier. Ce projet est en cours de définition et de chiffrage.
- Les travaux d'aménagement du nouveau cimetière, qui nécessitent des études importantes et des aménagements pluriannuels.
- L'aménagement du parc Saint-Vincent. Son coût pluriannuel est estimé à 800 000 €. Il intégrera un volet sportif avec de nouveaux cours de tennis et la création de cours de Padel, un volet culturel avec des travaux d'aménagement de l'auditorium, et un volet familial et ludique avec la redéfinition des espaces ludiques. Pour ce projet également, nous avons déjà obtenu de nos partenaires un financement à hauteur de 80 %.
- L'accessibilité : Des crédits à hauteur de 100 000 € seront consacrés au programme d'accessibilité à répartir entre les années 2021 et 2022.
- L'entretien du patrimoine communal : Les investissements liés à l'entretien du patrimoine communal représenteront un effort de 400 000 € à répartir entre les années 2021 et 2022.
- Le renouvellement nécessaire du matériel de l'ensemble des services (véhicules, outillage, mobilier, matériel informatique) sera prévu au budget pour un montant de 200 000 à 300 000 €

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Ce programme sera financé avec un recours à l'emprunt dont le montant variera en fonction de la solution trouvée pour le terrain de l'Avenue du Général de Gaulle.

Les autres principales ressources proviennent des subventions et du FCTVA (au minimum 400 000 €).

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement sera prévu à hauteur de 2 500 000 € au minimum.

5. LES BUDGETS ANNEXES

5.1 LE BUDGET ANNEXE DU PORT

Les résultats de clôture 2020

Résultat cumulé de Fonctionnement	- 24 077,26 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 111 604,73 €
Solde des Restes à Réaliser:	- 13 681,90 €
Résultat d'investissement après RAR:	+ 97 922,83 €

L'évolution du Budget en 2020

Les droits des usagers ont augmenté de 2,5 % en moyenne en 2020.

Pour 2021, les tarifs évolueront fortement à la hausse notamment pour les permanents et les tarifs passagers estivaux. Par contre les tarifs passagers hivernaux seront revus à la baisse.

Les dépenses de fonctionnement devraient baisser, selon les prévisions, de 5 à 10 %, notamment en raison du transfert d'un agent au sein de la Police Municipale, et de 2 agents au sein de l'antenne métropolitaine.

Les dépenses de personnel en 2020 se répartissaient ainsi :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES						
Traitement de Base	Régime Indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires	Heures Complémentaires	Supplément familial de Traitement	Prime d'Année
152 747 €	29 794 €	2 691 €	4 122 €	0 €	0 €	6 262 €
Astreintes	Indemnité de Résidence	Indemnité Comp. CSG	Prime d'insalubrité	GIPA	Participation Mutuelle	
8 175 €	4 663 €	2 471 €	305 €	0 €	354 €	

NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire

AGENTS CONTRACTUELS			
CUI	SAISONNIERS	CONTRACTUELS	AUTRES
0 €	23 360 €	15 328 €	0 €

Soit un total de 211 586 € auquel s'ajoutent notamment les charges, l'assurance statutaire et la médecine du travail pour un montant total du chapitre de 335 627 €.

Le Budget évoluera à la hausse par rapport à l'exercice 2020, probablement de 5 à 10 % afin de budgétiser une partie des futurs travaux de dragage.

Les Investissements en 2021

Les investissements seront limités en 2021, afin de prévoir la grosse opération de dragage à l'hiver 2022 :

- Le remplacement de chaînes, avec un marché à lancer dans les prochains jours,
- Les travaux d'extraction des posidonies,
- Le renforcement du dispositif de vidéosurveillance,
- Des travaux de mise en sécurité de la grande jetée,
- Des travaux de réfection de voirie,
- De petits travaux destinés à améliorer l'accueil et le confort des plaisanciers

Le montant prévisionnel total des dépenses d'équipement est en cours d'élaboration à ce stade.

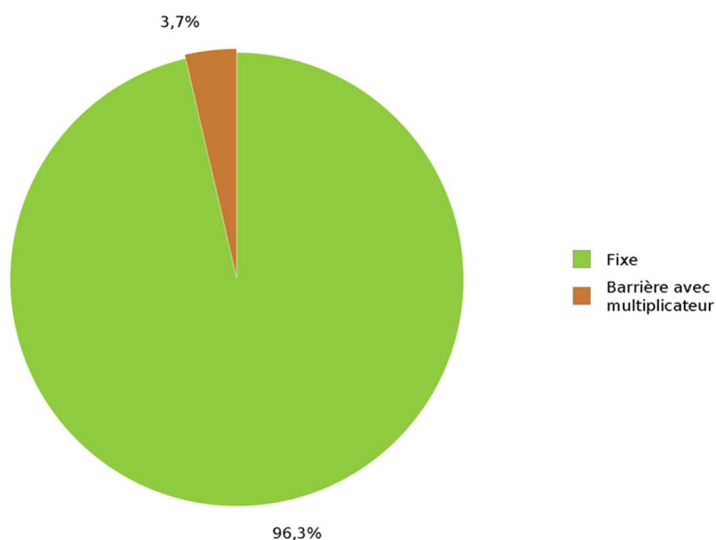
L'endettement

La dette du Budget Annexe du Port s'élève à 2 534 783,54 € au 31/12/2020

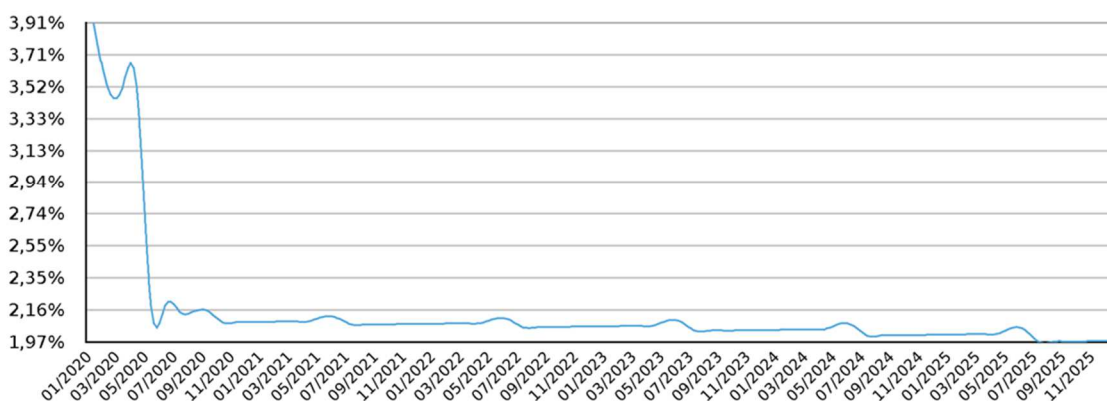
Au cours de l'exercice 2020, un nouvel emprunt de 120 000 € a été réalisé.

La dette est constituée à plus de 96 % de taux fixes.

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	14	2 534 783.54 €	2,09 %
Dette	14	2 534 783.54 €	2,09 %



Le taux moyen est en constante diminution, ce qui permet de baisser le niveau des charges financières.

Evolution annuelle du taux moyen (en %)**5.2 LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC**Les résultats de clôture 2020

Résultat cumulé de Fonctionnement	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement	0,00 €
Solde des Restes à Réaliser:	0,00 €
Résultat d'investissement après RAR:	0,00 €

L'évolution du Budget en 2021

Ce budget n'enregistre aucune nouvelle opération et sera clôturé à la fin du remboursement de l'emprunt d'équilibre réalisé en 2000 afin de compenser les pertes dans les montages financiers des ZAC ou PAE pendant les années 80 et 90.

Il est alimenté par une subvention d'équilibre du Budget Principal.

Ce budget évoluera à la baisse en fonctionnement et en investissement.

L'endettement

La Dette du Budget Annexe de la ZAC s'élève à 370 888,49 € au 31/12/2020.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
370 888,49 €	2,02 %	11 ans et 2 mois	6 ans et 3 mois	1

Aucun nouvel emprunt n'est prévu sur ce Budget jusqu'à extinction complète de la dette.

5.3 LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRESLes résultats de clôture 2020

Résultat cumulé de Fonctionnement	- 7 085,81 €
Résultat cumulé d'investissement	+ 12 834,80 €
Solde des Restes à Réaliser:	0 €
Résultat d'investissement après RAR:	+ 12 834,80 €

L'évolution du Budget en 2021

Ce budget retrace les achats et ventes de caveaux et de colombariums. Les prévisions sont élaborées afin de procéder aux acquisitions nécessaires. Il n' y aura pas d'évolutions majeures en 2021 dans l'attente du futur projet d'aménagement.

5.4 LE BUDGET ANNEXE DE LA TRELETTE 2Les résultats de clôture 2020

Résultat cumulé de Fonctionnement	0 €
Résultat cumulé d'investissement	0 €
Solde des Restes à Réaliser:	0 €
Résultat d'investissement après RAR:	0 €

L'évolution du Budget en 2021

Section de Fonctionnement	0 €
Section d' Investissement	10 000 €

Ce budget constitue un outil d'identification des dépenses et recettes liées à l'aménagement de la zone de la Trélette. Des crédits sont inscrits en prévision et pourront être modifiés en cas de besoin au cours de l'exercice.